

A.J. DIAGNOSTICS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 8, rue Maréchal Lyautey, 69330 MEYZIEU
533 521 902 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 16 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 avril,
A 17 heures 30,

Monsieur Julien DOROTTE, demeurant 83, rue Dedieu 69100 VILLEURBANNE,

Associé Unique et **Président** de la société A.J. DIAGNOSTICS,

En présence de la société **MALDI** représentée par Monsieur Stéphane MALINS,

A pris les décisions suivantes :

- Autorisation d'une cession de 100 actions par l'Associé Unique, Monsieur Julien DOROTTE, au profit de la société MALDI,
- nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique autorise la cession de la totalité du capital social de la Société par Monsieur Julien DOROTTE, soit CENT (100) actions composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de CINQUANTE (50) euros chacune, au profit de la société MALDI ci-dessous désignée.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Monsieur Julien DOROTTE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société MALDI

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 8 rue Hector Berlioz 38200 VIENNE
983 532 755 RCS VIENNE

Représentée par son Gérant en exercice Monsieur Stéphane MALINS.

Monsieur Stéphane MALINS, au nom de la société MALDI qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En tant que de besoin, l'Associé Unique rappelle avoir dispensé Monsieur Julien DOROTTE (i) de tout formalisme lié à cette démission et (ii) du préavis statutaire qu'il aurait dû effectuer.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, les participants ont signé le présent procès-verbal.

Monsieur Julien DOROTTE

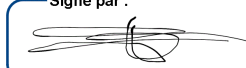
Signé par :

CA4BF5A85D73483...

MALDI

Monsieur Stéphane MALINS

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Signé par :

1D842C981F1F486...